

## Règle 32 Compétitions contre bogey, contre par et Stableford

### Définitions

Tous les termes en italique sont définis et présentés par ordre alphabétique dans la section II "Définitions" - Voir pages 24 à 33

#### 32-1. Formes de jeu

Les compétitions contre bogey, contre par et Stableford sont des formules de compétitions par coups dans lesquelles on joue contre un score fixé pour chaque trou. Les *Règles* du stroke play, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les Règles particulières spécifiques ci-après, s'appliquent.

Dans les compétitions contre bogey, contre par et Stableford avec handicap, le *compétiteur* avec le score net le plus bas sur un trou prend l'*honneur* au trou suivant.

#### a. Compétitions contre bogey et contre par

Le score dans les compétitions contre bogey et contre par est décompté comme en match play. Tout trou pour lequel un *compétiteur* n'a mentionné aucun score, est considéré comme un trou perdu. Le gagnant est le *compétiteur* qui obtient le meilleur résultat sur l'ensemble des trous.

Le *marqueur* n'est responsable que de l'inscription du nombre de *coups* en brut pour chacun des trous où le *compétiteur* réalise un score net égal ou inférieur au score fixé.

**Note 1 :** Le score du compétiteur sera ajusté en déduisant un trou ou des trous selon la Règle applicable lorsqu'une pénalité autre que la disqualification est encourue pour une infraction à l'une quelconque des Règles suivantes :

- Règle 4 : Les clubs
- Règle 6-4 : Cadet
- N'importe quelle Règle Locale ou règlement de la compétition pour lequel il y a une pénalité maximale par tour

Le *compétiteur* est responsable de rapporter les faits d'une telle infraction au *Comité* avant de rendre sa carte de sorte que le *Comité* puisse lui appliquer la pénalité encourue. Si le *compétiteur* omet de rapporter son infraction au *Comité*, il est disqualifié.

**Note 2 :** Si le *compétiteur* est en infraction avec la Règle 6-7 (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent), le *Comité* déduira un trou du résultat total. Pour une infraction répétée, voir la Règle 32-2a.

#### b. Compétitions Stableford

Le score dans les compétitions Stableford est établi en attribuant des points par rapport à un score fixé pour chaque trou selon les modalités suivantes :

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé ou aucun score mentionné .....	0
Un coup au-dessus du score fixé .....	1
Égal au score fixé .....	2
Un coup en dessous du score fixé .....	3

Deux coups en dessous du score fixé .....	4
Trois coups en dessous du score fixé .....	5
Quatre coups en dessous du score fixé .....	6

Le gagnant est le *compétiteur* qui totalise le plus grand nombre de points.

Le *marqueur* n'est responsable que de l'inscription du nombre de *coups* en brut pour chacun des trous où le *compétiteur* réalise un score net qui lui rapporte un ou plusieurs points.

**Note 1** : Si un *compétiteur* est en infraction avec une Règle pour laquelle il y a une pénalité maximale pour le tour, il doit rapporter les faits au *Comité* avant de rendre sa carte de score ; s'il ne le fait pas, il est disqualifié. Le *Comité* déduira du score total de points du tour, deux points pour chaque trou sur lequel l'infraction a été commise, avec une déduction maximale de quatre points pour chaque Règle enfreinte.

**Note 2** : Si le *compétiteur* est en infraction avec la Règle 6-7 (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent), le *Comité* déduira deux points du score total des points du tour. Pour une infraction répétée, voir la Règle 32-2a.

## 32-2. Pénalités de disqualification

### a. Pour la compétition

Un *compétiteur* est disqualifié pour la compétition s'il encourt une pénalité de disqualification pour une infraction à l'une quelconque des Règles suivantes :

- Règle 1-3 : Entente pour déroger aux Règles
- Règle 3-4 : Refus de se conformer à une Règle
- Règle 4 : Les clubs
- Règle 5-1 ou -5-2 : La balle
- Règle 6-2b : Handicap
- Règle 6-3 : Heure de départ et groupes
- Règle 6-4 : Cadet
- Règle 6-6b : Signer et rendre la carte de score
- Règle 6-6d : Score incorrect sur un trou, c'est-à-dire lorsque le score rendu est inférieur à celui réellement réalisé, sauf qu'aucune pénalité n'est encourue lorsqu'une infraction à cette Règle n'affecte pas le résultat du trou
- Règle 6-7 : Retarder indûment le jeu ; Jeu lent
- Règle 6-8 : Interruption du jeu
- Règle 7-1 : Entraînement avant ou entre les tours
- Règle 11-1 : Prendre le départ
- Règle 14-3 : Dispositifs artificiels, équipement inhabituel et utilisation anormale d'équipement
- Règle 22-1 : Balle aidant le jeu
- Règle 33-7 : Pénalité de disqualification imposée par le Comité

### **b. Pour un trou**

Dans tous les autres cas où une infraction à une *Règle* entraînerait une disqualification, le *compétiteur* est disqualifié seulement pour le trou où cette infraction a été commise.

## **COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : RÈGLEMENTS**

### **32-1/1**

**Jouer simultanément une compétition contre bogey ou Stableford et une compétition en stroke play**

- Q. Un joueur peut-il jouer simultanément dans une compétition contre bogey ou Stableford et dans une compétition en stroke play ?
- R. Oui, puisque les compétitions contre bogey et Stableford sont des formes de compétition en stroke play.

### **32-1/2**

**Omettre des trous en compétition contre bogey ou Stableford**

- Q. Dans une compétition contre bogey ou Stableford, un joueur peut-il omettre deux trous du tour et rendre un score sur 16 trous ?
- R. Oui. Selon la Règle 32-1a, dans une compétition contre bogey tout trou pour lequel aucun score n'est mentionné par un compétiteur, doit être considéré comme un trou perdu. Selon la Règle 32-1b, si aucun score sur un trou n'est mentionné dans une compétition en Stableford, le compétiteur ne marque pas de point sur ce trou.

## **COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : PÉNALITÉS DE DISQUALIFICATION**

### **32-2a/1**

**Compétition en Stableford à quatre balles avec handicap ; scores d'un camp intervertis sur un trou mais pas à l'avantage du camp**

- Q. A et B sont partenaires dans une compétition en stableford à quatre balles avec handicap. Sur un trou où A, mais pas B, reçoit un coup de handicap, A fait 4 (3 en net) et B fait 5.

Le marqueur par inadvertance intervertit les scores, consignait 5 (4 en net) pour A et 4 pour B. La carte est rendue avec ces scores consignés. Quelle est la décision ?

- R. Il n'y a pas de pénalité. Bien que le score de 4 consigné pour B soit inférieur au score réellement réalisé par lui, puisqu'il n'est pas inférieur au score net de 4 consigné pour A (qui est supérieur à celui réellement réalisé par A), il n'y a pas d'infraction à la Règle 31-7a. Il n'y a pas non plus une infraction à la Règle 32-2a, puisque l'erreur n'affecte pas le résultat du trou.

La même décision serait appliquée pour une compétition à quatre balles contre bogey ou contre par avec prise en compte du handicap.

### 32-2a/2

#### **Compétition en Stableford à quatre balles avec handicap ; scores d'un camp intervertis sur un trou à l'avantage du camp**

- Q. A et B sont partenaires dans une compétition en Stableford à quatre balles avec handicap. Sur un trou, A fait 4 (3 en net) et B fait 5 (4 en net). Le marqueur par inadvertance intervertit les scores, consignait 5 (4 en net) pour A et 4 (3 en net) pour B. La carte est rendue avec ces scores consignés. Quelle est la décision ?
- R. Le score de 4 (3 en net) consigné pour B est le plus bas score consigné pour le camp. Comme celui-ci est inférieur au score réellement réalisé par B et est aussi inférieur au score de 5 (4 en net) consigné pour A, le résultat du trou est affecté et le camp est disqualifié selon la Règle 32-2a pour infraction à la Règle 31-7a.
- La même décision serait appliquée pour une compétition à quatre balles contre bogey ou contre par avec prise en compte du handicap.

### 32-2a/3

#### **Compétition en Stableford avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur affectant le résultat du trou**

- Q. Dans une compétition en Stableford avec handicap contre par, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 6 au 9<sup>ème</sup> trou alors que son score réel pour le trou est 7. Le 9<sup>ème</sup> trou est un par 4 pour lequel le compétiteur reçoit un coup de handicap. Quelle est la décision ?
- R. Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé affecte le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur est crédité de 1 point pour le trou alors qu'il ne le devrait pas, le compétiteur est disqualifié selon la Règle 32-2a pour une infraction à la Règle 6-6d.

### 32-2a/4

#### **Compétition en Stableford avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur n'affectant pas le résultat du trou**

- Q. Dans une compétition en Stableford avec handicap contre par, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 6 au 11<sup>ème</sup> trou alors que son score réel pour le trou est 7. Le 11<sup>ème</sup> trou est un par 4 pour lequel le compétiteur ne reçoit pas de coup de handicap. Quelle est la décision ?
- R. Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé n'affecte pas le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur ne sera en tout état de cause crédité d'aucun point pour le trou en dépit de l'enregistrement d'un 6 au lieu d'un 7, il n'y a pas de pénalité (Règle 32-2a).

### 32-2a/5

#### **Compétition contre bogey ou contre par avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur n'affectant pas le résultat du trou**

- Q. Dans une compétition contre bogey ou contre par avec handicap, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 3 au 10<sup>ème</sup> trou alors que son score réel pour le trou est 4. Le 10<sup>ème</sup> trou est un par 4 pour lequel le compétiteur reçoit un coup de handicap. Quelle est la décision ?

- R. Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé n'affecte pas le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur sera en tout état de cause crédité du gain du trou en dépit de l'enregistrement d'un 3 au lieu d'un 4, il n'y a pas de pénalité (Règle 32-2a).

## **COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : PÉNALITÉS DE DISQUALIFICATION**

### **32-2b/1**

#### **Infraction à une Règle commise par les deux partenaires au même trou en Stableford à quatre balles**

- Q. A et B sont partenaires dans une compétition en Stableford à quatre balles. Pendant le jeu d'un trou, A et B découvrent qu'ils ont échangé leurs balles au trou précédent. Quelle est la décision ?
- R. A et B ne sont pas disqualifiés de la compétition mais seulement pour le trou sur lequel ils ont échangé leurs balles et pour lequel ils ne marquent donc pas de point.